

## **COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

22/01/2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt deux janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R.PLA, Maire.

**Présents :** MM. R. PLA, J. MALLEA, N.ARNOUX, L.AUCHERE, M.BAIGES, A.CALLS, X.LOUGARRE, J.M.VIDAL

**Absents excusés :** G.LAFONT, J.BALLANEDA ; J.TUBERT ; D.FIGUERES

**Secrétaire de séance :** A.CALLS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

### **FINANCES**

Mr le Maire informe l'assemblée que suite au non paiement des subventions sollicitées en novembre dernier et compte tenu du retard du versement de ces recettes, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros. Mme Cambou s'est rapprochée de la trésorerie qui a validé cette proposition de ligne de crédit. Après avoir consulté deux banques (le crédit agricole et la caisse d'épargne), le meilleur taux proposé pour cette réserve est celui de la Caisse d'Epargne à 1% plus 0,1% en cas de non utilisation de la ligne de crédit et de 300 euros de frais de dossier. Cette ligne permet d'avoir une avance sur le compte du trésor (réserve de crédit) qui peut être débloquée à tout moment et pour le montant désiré. Cette ligne est annuelle et doit être remboursée à échéance. C'est un confort pour la gestion de la comptabilité car la commune ne peut suspendre les paiements des factures en cours.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **URBANISME – LOGICIEL OXALYS**

Depuis que les instructions d'urbanisme ont été transférées à la CCACVI, tous les dossiers sont archivés sur un site mis en réseau entre la commune et la CCAVI. Avec la loi Elan et la loi de modernisation de l'Administration il est proposé aux usagers de bénéficier de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme. Un gain de temps et une économie de papier aussi non négligeable avec, pour le pétitionnaire, une réelle réactivité des services. Afin de faire bénéficier les habitants d'Ortaffa de cette offre, il est proposé d'adhérer à ce service moyennant une participation de la commune qui devrait se rapprocher de 250 euros par an. Un marché va être lancé afin que l'ensemble des communes volontaires puissent bénéficier de ce service.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **TRANSFERT VOIRIE – PARCELLE OFFICE 66**

Lors de l'instruction d'un dossier urbanisme, il est apparu que la parcelle qui se trouve le long de la clôture de l'école et qui est en sens interdit appartient toujours à l'Office 66. Afin de régulariser cette omission, Mr le Maire propose de faire le nécessaire avec le notaire de la commune et celui de l'office pour régulariser la situation.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **OPAH INTERCOMMUNAL**

Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, la CCACVI propose aux communes membres d'adhérer à des programmes de revalorisation des

centres anciens. Notre commune est déjà adhérente à l'opération façades qui permet de subventionner la réfection des façades des maisons situées en centre urbain. Afin d'encourager les habitants à réhabiliter leurs maisons, l'opération de l'OPAH propose d'aider sur les économies d'énergie en subventionnant les changements des menuiseries et des systèmes de chauffage. Mr le Maire propose d'adhérer à ce programme afin d'aider les habitants dans leurs rénovations. La décision sera prise en conseil communautaire pour valider toutes les étapes de cette démarche.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

La CCACVI a voté le 26 novembre dernier, donc après le conseil municipal de la commune, les nouvelles attributions de compensation pour chaque commune membre. Ainsi, pour Ortaffa au montant initial de 1307 euros vient s'ajouter 2232 euros qui correspond à l'adhésion de la CCACVI au Pays Pyrénées Méditerranée. Mr le Maire soumet donc au vote ce nouveau montant.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **RENOUVELLEMENT CONTRATS ASSURANCES**

A la fin 2019, il est nécessaire de relancer le marché de consultation pour les assurances de la commune. Mr le Maire propose de renouveler le contrat du cabinet Insurance Risk afin qu'il s'occupe de ce marché et assure le suivi des négociations. Pour rappel, en 2017 nous avons économiser 10000 euros sur l'ensemble de nos contrats d'assurances. La prestation du cabinet est de 1500 euros avec suivi du marché public, gestion des analyses des offres et négociation plus l'assistance en cas de litige pendant 3 ans.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **DUP**

Mr le Maire explique que Mr le Préfet a remis son avis quant au dossier de DUP pour la 2eme tranche de la Zac du Castell de l'Hortus. Il emet des réserves et donc un avis défavorable en l'état compte tenu du manque de précision quant à la ressource en eau et sur le fait que la 2eme tranche ne pourra démarrer qu'après construction de 80% des parcelles de la 1ere tranche. Le promoteur, se charge de répondre sur la partie des constructions et la CCACVI sur la partie eau. Mr Pla se rapprochera de Mr Sous le Préfet pour appuyer le dossier, qui devrait une fois corrigé rassurer les services de l'Etat et aboutir à un avis favorable pour lancer l'enquête publique.

### **SUBVENTION MIELLERIE**

Afin de compléter la première subvention obtenue par le département pour la Miellerie, Mr le Maire souhaite déposer une deuxième demande au titre de l'année 2019. Comme pour toute demande de subvention il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour autoriser cette sollicitation. A ce jour le département a notifié 79 832 euros.

La construction de la miellerie devrait démarrer en mai de cette année, avec un lancement de la consultation des entreprises en mars prochain. Mr Barcelo travaille sur le création de la coopérative et sur la convention que la commune signera avec cette dernière. Aucun travaux ne démarrera sans signature de cette convention.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

### **UDSIS – NOMINATION DELEGUE**

Un courrier de l'UDSIS qui gère pour Ortaffa la cantine scolaire, sollicite la désignation d'un délégué communal pour siéger aux assemblées et autres instances de l'entité. Mr Pla propose Mme J.BALLANEDA qui est l'élu en charge des affaires scolaire.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

## **RELANCE MARCHES PUBLICS**

Mr le Maire informe les élus que l'entreprise Arc en ciel est en cessation de paiement depuis décembre dernier et s'est retirée des deux marchés pour lesquels elle avait été retenue. Lot 9 du marché du CESC et lot 6 du marché annexes du CESC. En conséquence, il a fallu en urgence relancer les 2 lots en accord avec les services marchés publics de la préfecture et la cellule contentieux du ministère des marchés publics. Mr le Maire ayant délégation pour relancer des marchés publics et en valider les nouveaux candidats, a procédé à une consultation en urgence et après analyse des offres reçues, 3 pour chacun des marchés, a retenu l'entreprise Menuiserie du Lac qui a été la mieux placée au niveau des prix et des délais. Les deux offres correspondent aux montants des offres d'arc en ciel, n'occasionnant pas de sur dépenses pour la commune.

## **TRAVAUX FALAISE**

Mr le Maire expose aux élus le futur chantier à entreprendre au niveau de la falaise située entre le rempart du CESC et le mur du ferronnier Simont. Afin de consolider la falaise et de la mettre en esthétique, Mr le Maire a demandé au cabinet d'architecte Pous de réfléchir à cet agencement en prévoyant des places de stationnement supplémentaires au dessus au niveau de la rue du château. Après une brève esquisse, il est possible de créer 18 places de stationnement supplémentaires.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Mr le Maire informe que suite à un défaut de devoir de réserve de Mme Id Mansour recrutée en CAE via le département et le centre de gestion, son contrat a été rompu pour une date d effet au 31/01/2019. Les deux partenaires ont été informés de ce problème et ont validé la rupture de contrat. Une réorganisation des plannings des personnels cantine et ménage va être mise en place pour ne pas à remplacer ce contrat.

Mr J.LERICHE a été placé depuis le 11 janvier en mi temps thérapeutique suite à son accident de service et ce pour une durée de 3 mois. Le médecin traitant, celui de la médecine du travail et un médecin expert ont tous validé le mi temps thérapeutique.

Mme S.VARON doit subir une intervention chirurgicale fin février la contraignant à 15 jours d'arrêt de travail. Pour son remplacement en maternelle, il est nécessaire de recruter une personne.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT AVOCAT**

Comme chaque année, Mr le Maire soumet au vote le renouvellement du contrat de l'avocat de la commune Maître Emeric VIGO. Aucune augmentation de tarif par rapport à 2018.

*Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix*

## **TRAVAUX EN COURS.**

Le centre économique a pris quelque peu de retard suite au retrait du marché d'arc en ciel. Mais le timing reste respecté dans l'ensemble. Mr le Maire propose une visite aux élus et aux présidents d'association un samedi matin pour constater l'avancée des travaux et les transformations de l'ancienne cave.

Le projet de la future médiathèque intercommunale à Ortaffa a été validé par la CCAVI et l'architecte travaille déjà sur les plans. C'est le cabinet Pous qui a remporté le marché. La future médiathèque sera installée au rdc de l'ancienne école primaire rue des écoles. Les travaux devraient débuter en septembre 2019.

## QUESTIONS DIVERSES

**GRAND DEBAT NATIONAL** : 1 cahier a été mis à disposition des administrés pour coucher sur le papier leurs doléances. Quelques personnes se sont pliées à cet exercice. Le cahier va être renvoyé à la préfecture le 25 janvier prochain.

**RGPD** : la CCACVI a lancé l'année dernière une consultation pour recruter le cabinet qui gèrera la mise en application du RGPD à la ccacvi mais aussi pour chacune des communes membres. Ainsi, l'entreprise LG Partenaires devient le DPO de la commune et a été validée par la CNIL. Un diagnostic doit être effectué en mairie afin de mettre en place tous les process pour la protection des données sensibles que gèrent les agents administratifs.

**1 FRUIT A L'ECOLE** : l'opération fonctionne très bien. Enfants, enseignants et parents sont ravis. L'épicerie du village fournit 2 fois par semaine aux enfants des fruits locaux et de saison ainsi que des fromages AOP. Les enfants découvrent des produits authentiques. Une belle initiative.

**RALENTISSEURS** : suite au refus du département de poser les 4 ralentisseurs à l'avenue du Vallespir et suite à l'indisponibilité de l'entreprise BL prestations pendant 15 jours, la pose des 2 coussins lyonnais ancien chemin de laroque est repoussée. Les 2 autres coussins restants seront posés en haut de l'avenue des Albères juste avant la rue du pic néoulous pour casser la ligne droite et pacifier le carrefour avec l'ancien chemin de laroque et la rue des oliviers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

R.PLA

J.MALLEA

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

JM VIDAL